

# **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

## **Maître de l'ouvrage**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN**  
2 route de Blois  
28200 CHATEAUDUN

## **Objet de la consultation**

**MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL POUR LE  
SUIVI DU CONTRAT DE DELEGATION  
ASSAINISSEMENT**

## **Lieu d'exécution des prestations**

**TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND  
CHATEAUDUN**

## **ARTICLE 1. OBJET DU MARCHÉ**

La mission d'assistance et de conseil concerne le contrôle et le suivi annuel du contrat de délégation assainissement ainsi que la gestion de fin de contrat, sur le territoire de la communauté de communes du Grand Châteaudun géré en délégation.

## **ARTICLE 2. PERIMETRE DE LA MISSION**

- Périmètre de base :
  - o contrat de délégation en cours de négociation
  - o autres contrats en cours, à l'exception du contrat de délégation de la commune de Marboué.
- Périmètre optionnel :
  - contrat de délégation de la commune de Marboué.

## **ARTICLE 3. CONTENU DE LA MISSION**

### **A. Analyse financière du contrat de délégation**

- Analyse de l'évolution des tarifs d'une année sur l'autre, en fonction des indices et par rapport à l'année de début de contrat ;
- Contrôle des reversements de surtaxe ;
- Analyse des résultats de l'exercice (parts collectivité et délégataire) ;
- Analyse des dépenses du délégataire ;
- Analyse du renouvellement des ouvrages ;
- Analyse des indicateurs financiers (charge/abonnés, impayés ...) ;
- Contrôle de l'application des clauses de révision du contrat et des pénalités ;
- Appréciation générale sur exécution du contrat et gestion du service, proposition pour l'exercice futur ;

### **B. Suivi physique des ouvrages et équipements (visite des installations, rapport de visite)**

### **C. Assistance pour la négociation en cas de différends, d'avenants au contrat, de convention avec une autre collectivité**

### **D. Conseils techniques et financiers**

- avis technique sur les propositions de travaux et de renouvellement du délégataire
- suivi technique et financier des travaux effectués par le délégataire

### **E. Elaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service, avec analyse critique du rapport annuel du délégataire**

**F.** Participation aux réunions (nombre de réunions à préciser dans l'offre) ;

**G.** Gestion des fins des contrats en cours :

- Vérification du respect de la totalité des obligations par le délégataire et évaluation du solde des comptes.

## **ARTICLE 4. DUREE DE LA MISSION**

La durée du marché est de **TROIS (03) ANS** à compter de la date de sa notification.

Les prestations correspondantes à chaque année n sont distinguées comme suit :

- Les prestations d'analyse et de contrôle de chaque contrat correspondent au suivi de l'exercice n-1, réalisées l'année n.
- Les prestations de gestion de fin de contrat, de suivi et d'assistance technique sont exercées l'année n pour l'année n.

Le marché pourra être dénoncé à chaque fin d'année civile sur décision expresse du représentant du Pouvoir Adjudicateur. En cas de dénonciation, le représentant du Pouvoir Adjudicateur devra se prononcer par écrit au moins trois (03) mois avant la fin de la période.

De même il pourra être renouvelé deux fois pour une période d'un an, de façon explicite par écrit au moins trois (03) mois avant la fin de la période en cours.